

Municipalité La Rédemption.

Lundi le seize (16) juillet 2018 se tenait à 18H30 au Centre municipal Viateur Labonté une séance extraordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Sonia Bérubé, mairesse, mesdames les conseillères Myriam Morissette et Manon Landry; messieurs les conseillers, Steve Soucy, Raynald Bérubé et Simon Chassé.

Madame Caroline Lapointe, directrice générale, était aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation.

1. **Accueil**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour** **Résolution # 18-119**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Steve Soucy et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. **Lecture et adoption des procès-verbaux de juin** **Résolution # 18-120**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin et de la séance extraordinaire du 12 juin, la directrice générale demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette, il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux sans modification.

4. **Acceptation des comptes** **Résolution # 18-121**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité, d'accepter les comptes du mois au montant de 9 852,90 \$.

5. **Adoption du règlement 2018-06 Modifiant le règlement 2018-05 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 761 380 \$** **Résolution # 18-122**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Rédemption a décrété, par le biais du règlement numéro 2018-05 une dépense de 2 196 270 \$ et un emprunt de 2 196 270 \$ pour exécuter des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'amender le règlement 2018-05 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète de ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2.

Le titre du règlement numéro 2018-05 est remplacé par le suivant:

Concernant les travaux de mise aux normes des installations de productions de l'eau potable, comportant une dépense de 2 957 650 \$ et un emprunt de 2 957 650 \$ remboursable en vingt (20) ans.

ARTICLE 3.

Le deuxième attendu du règlement 2018-05 est remplacé par le suivant :

ATTENDU QUE pour l'exécution desdits travaux, la Municipalité a reçu du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) dans une lettre du 20 juin 2018, confirmation d'une aide financière de 2 692 976 \$, tel qu'il appert de la lettre jointe en Annexe A au présent règlement;

ARTICLE 4.

L'article 1 du règlement 2018-05 est remplacé par le suivant :

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil à exécuter ou faire exécuter des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable, pour un montant n'excédant pas 2 957 650 \$. Lesdits travaux sont plus amplement décrits aux documents préparés par la firme Tetra Tech, en date du 29 mai 2018, incluant les taxes nettes, les imprévus et les frais connexes, au dossier 32581TT, comportant une estimation desdits travaux (Annexe B).

ARTICLE 5.

L'article 2 du règlement 2018-05 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 957 650 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 6.

L'article 3 du règlement 2018-05 est remplacé par le suivant :

Afin de solder la dépense décrétée par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 957 650 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 7.

L'article 7 du règlement 2018-05 est remplacé par le suivant :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte notamment à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement un montant de 2 692 976 \$ provenant du programme "PRIMEAU" laquelle subvention ayant été confirmée le 20 juin 2018 (Annexe A). Cette somme pourra être ajustée suivant les conditions dudit programme et est spécifiquement appropriée au remboursement de la partie de l'emprunt concernant les travaux municipaux décrit à l'annexe B.

Le conseil affecte également à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant de 70 300 \$ provenant du programme TECQ, laquelle subvention a été confirmée le 18 juillet 2014 (annexe C).

ARTICLE 8.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

6. **Garage municipal - Mandat plan d'implantation** **Résolution # 18-123**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Steve Soucy et unanimement résolu de mandater un arpenteur-géomètre pour préparer la stratégie d'implantation du garage municipal.

7. **Période de questions**

8. **Levée de la séance** **Résolution # 18-124**

Après la période de questions, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 18 h 40.

Je, Sonia Bérubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Sonia Bérubé
Mairesse

Caroline Lapointe
Directrice générale et secrétaire-
trésorière